



Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications  
et du Commerce Extérieur

Direction Générale des Postes et Télécommunications

**Certificat de Qualification  
d'Installateur en Radiocommunications**

L'entreprise :

FEDOLT  
53, avenue Victor Cresson  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

est autorisée, en application de l'article L.34.9 du code des postes et télécommunications et après avis de la commission d'admission des installateurs en radiocommunications (C.A.I.R.), à réaliser et entretenir des installations de radiocommunications du(des) type(s) indiqués ci-dessous, sous le N° d'admission : **92 . 4114 X 1 . A**, et à se prévaloir de la mention d'installateur qualifié en radiocommunications.

Qualification pour le(s) type(s) d'installations suivantes :

**Terminaux de radiotéléphonie publique,  
Installations constitutives de réseaux radioélectriques indépendants,  
Installations constitutives de réseaux de radiocommunications "in situ".**

*Le certificat n'est valable que pour l'entité désignée ci-dessus, ADRESSE comprise.*

*Seul un installateur qualifié en radiocommunications au sens du code des postes et télécommunications peut se prévaloir de la mention d'installateur qualifié en radiocommunications.*

Le président de la C.A.I.R.  
Commission d'Admission  
des Installateurs en Radiocommunications

Jean-Marc CHADUC

A PARIS, le 6/07/94

MIPTCE/DGPT/CAIR.IQR94